



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Politique de l'éducation

Question écrite n° 6043

#### Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le fait que la France compte 6 millions d'illettrés. Compte tenu des graves conséquences de cette situation sur l'avenir de nos concitoyens et le rayonnement culturel de la France, il lui demande de bien vouloir l'informer des actions qu'il compte mener pour y remédier.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est pleinement conscient des graves conséquences individuelles et collectives du phénomène d'illettrisme qui touche de trop nombreux concitoyens. Ce phénomène n'est pas nouveau mais il est mieux connu maintenant, en France, comme dans d'autres pays de niveau de développement équivalent, en Europe notamment. Il recouvre des réalités différentes selon que l'on considère les adultes, jeunes ou moins jeunes, n'ayant jamais eu accès à l'écrit ou en ayant perdu un usage efficace, ou les enfants et adolescents scolarisés. Pour ces derniers, l'illettrisme est surtout un risque qu'il appartient à l'action scolaire de prévenir en agissant simultanément sur deux axes permettant l'élevation du niveau de formation de l'ensemble des élèves dont le Président de la République a fait la priorité essentielle de ce septennat : amélioration de la qualité de l'enseignement destiné à tous ; attention accrue aux élèves issus des milieux socioculturellement défavorisés. Plusieurs mesures ont été rapidement prises pour dynamiser l'action scolaire dans cette double perspective : renforcement des moyens d'action des ZEP, du soutien scolaire, création du fonds d'aide à l'innovation Et se poursuit la rénovation des collèges qui concerne maintenant 78 p 100 d'entre eux De plus, conformément aux orientations énoncées récemment à Arras (cf. BOEN no 15 du 13 avril, pages 897 à 902) concernant les principes de l'action éducative pour la réussite de tous et la politique des zones d'éducation prioritaires, un corps de mesure visant à engager davantage l'ensemble du système scolaire ainsi que les partenaires nécessaires de l'école dans la lutte pour la réussite scolaire est en cours d'élaboration. Par ailleurs, suite au rapport du recteur Migeon consécutif à la mission que je lui avais confiée et parce que la maîtrise de l'écrit est une condition majeure de la réussite des autres apprentissages, des opérations d'évaluation des acquis des élèves et de formation continue des enseignants intervenant pour des publics en difficulté sont d'ores et déjà préparées pour être mises en place à la rentrée prochaine. Pour ce qui concerne les adultes, le ministère de l'éducation nationale collabore étroitement avec les divers partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans ce domaine. Les acteurs du système éducatif apportent une contribution active dans divers secteurs - alphabétisation, promotion de la lecture, formation générale, insertion sociale et professionnelle - notamment au travers des structures de formation continue spécifiques (CAFOC, GRETA) et en participant à la formation des formateurs. Le problème de la lutte contre l'illettrisme est en outre inscrit dans la convention qui vient d'être renouvelée entre le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le ministère de la défense.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Pelchat Michel](#)

**Circonscription** : - Union pour la démocratie française

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 6043

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 5 décembre 1988, page 3493